

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 30 novembre 2022

DEL_20221130_22

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

25

27

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Objet :

**Autorisation
de programme –
crédit de paiement
pour la
programmation
de la construction
de la médiathèque**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
1er décembre 2022

Et que la convocation avait été faite le
23 novembre 2022

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

-
-

Absents :

M.....a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

Autorisation de Programme et Crédits de Paiement - AP/CP – construction de la médiathèque

En application de l'article L 2311-3 du CGCT, la section d'investissement peut comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP). Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements concernés, sur plusieurs années. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement. La situation des Autorisations de Programme, ainsi que des Crédits de Paiement y afférents donne lieu à un état joint aux documents budgétaires.

L'estimation de ces travaux établie par le maître d'œuvre est détaillée ci-dessous :

Projet	Total opération HT	Total opération TTC
Construction médiathèque	3 125 000. 00 €	3 750 000.00 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 09/12/2022

ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_22-DE



Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'article 27 de l'Ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005

Vu l'instruction codificatrice M14,

VU la délégation du conseil municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

Sur avis des membres de la commission finances du 21 novembre 2022,

Considérant que les travaux relatifs à cette opération seront étalés sur trois exercices (2022 à 2024)

Qu'ainsi, afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le Budget 2022, il convient de voter une Autorisation de Programme (pluriannuelle), correspondant au coût total des travaux, et des Crédits de Paiement (annuels), correspondant à la seule dépense qui pourra être ordonnancée au cours de l'exercice 2022.

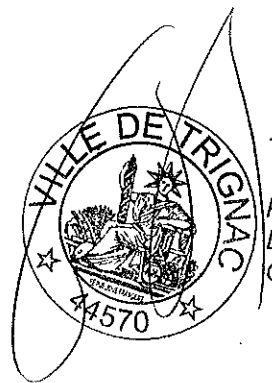
	TOTAL AP	CP 2022	CP 2023	CP2024
Dépenses T.T.C	3 750 000.00 €	1 200 000.00 €	1 600 000.00 €	950 000. 00 €
Subvention Etat / DRAC	1 010 430. 00 €	1 010 430. 00€		
F.C.T.V.A (Taux 16,404 %)	615 150.00 €	196 848.00 €	262 464.00 €	155 838.00 €
Autres ressources (Autofinancement Emprunts, autres subventions	2 124 420,00 €	-7 278,00 €	1 337 536,00 €	794 162,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

Article 1 : D'autoriser l'Autorisation de Programme et de répartition des Crédits de Paiement, équilibrés comme ci-dessus,

Article 2 : D'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Pour	25
Contre	0
Absentions	2



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude Aafort

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_22-DE